

# Recensement de la population 2025



**Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations accessibles à tous sur les caractéristiques de la population: âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement.**

Des agents recenseurs recrutés par la mairie vous demanderont de remplir un questionnaire, prioritairement en ligne.

S'ils se déplacent à votre domicile, ils vous présenteront systématiquement leur carte professionnelle tricolore avec photo de l'agent recenseur.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 18 Janvier 2025 ?

Contactez la commune par mail [recensement2025@mairie-montastruc.fr](mailto:recensement2025@mairie-montastruc.fr)



- Cet acte civique et gratuit est obligatoire.

Il concerne tout le monde et profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les projets et les services publics s'adaptent à vos besoins et votre mode de vie.

- Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- 
- 
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
  - Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).